RIB à joindre

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au SNUipp 54

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) : ……

Votre Adresse (*) : ……

……

Code postal (*) : ……

Ville (*) : ……

Pays (*) : ……

Identifiant Créancier SEPA : FR 40ZZZ433365

Nom : **SNU IPP 54**

Adresse : 51 rue de Metz

Code postal : 54000

Ville : NANCY

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*):

Rappel :
L'adhésion se compte en année scolaire. Le prélèvement est reconduit automatiquement d'une année sur l'autre. Pour mettre terme à votre adhésion vous devez envoyer un courrier papier au SNUipp-FSU 54 avant le 5 septembre de l'année scolaire concernée.

A (*) : ……

Signature (*) :

Le (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.